

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 11 décembre 2013, à 16h15, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Était absente : Madame la conseillère Monique Savard.

La directrice générale, madame Carmen McDuff, le greffier, Me Daniel Brazeau et la directrice du Service de la trésorerie, Mme Josée Desmarais, étaient également présentes.

***Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance, les membres absents ayant également avisé la directrice générale de leur absence.***

**Ouverture de la séance.**

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

299-12-13

**Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Il est proposé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé, celui-ci étant identique à celui figurant à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil.

Adoptée

300-12-13

**Adoption - Budget 2014.**

Monsieur le maire fait lecture et explique le budget 2014, d'un montant total de 13 783 580,00\$, à être déposé et adopté.

Le tout est accompagné d'une présentation PowerPoint, laquelle est présentée également par la directrice générale et la directrice du Service de la trésorerie de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le budget 2014 d'un montant total de 13 783 580,00\$, tel qu'annexé aux présentes.

Adoptée

301-12-13

**Adoption - Plan triennal d'immobilisations 2014-2015-2016.**

Monsieur le maire fait lecture et explique le plan triennal d'immobilisations 2014-2015-2016, d'un montant total de 12 384 882,00\$, à être déposé et adopté.

Le tout est accompagné d'une présentation PowerPoint, laquelle est présentée également par la directrice générale et la directrice du Service de la trésorerie de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 d'un montant total de 12 384 882,00\$, tel qu'annexé aux présentes.

Adoptée

302-12-13

**Publication du budget.**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du *Code municipal du Québec*, un conseil peut décréter que le texte du budget de la municipalité ou un document explicatif de celui-ci devra être publié dans un journal diffusé sur le territoire de ladite municipalité plutôt que distribué à chaque adresse civique sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE SOIT PUBLIÉ dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Amable le texte du budget de la Municipalité de Saint-Amable ou un document explicatif de celui-ci, selon ce qui apparaîtra le plus approprié à la directrice générale de la Municipalité.

Adoptée

Période de question des citoyens

(Questions portant obligatoirement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations)

Au sujet du projet de réaménagement de la rue Principale figurant au plan triennal d'immobilisations, un citoyen de la rue Marseille demande au conseil, en cours de présentation, s'il a été prévu de demander la participation du gouvernement provincial.

- Le conseil et la directrice générale expliquent que le montant inscrit au plan triennal (environ 5 millions de dollars) représente le coût total estimé du projet, mais que la Municipalité travaille effectivement à obtenir de Québec une participation au moyen de différents programmes de subventions existants. C'est à suivre.

Aucune question additionnelle n'est posée lors de la période de questions.

Levée de l'assemblée

Levée à : 16h49

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*